

3  
-

Legation de Suisse  
en  
Espagne

Madrid, le 14 juin 1926.  
Lugasta 25.

VERTEILUNG FÜR AUSWÄRTIGES  
17 JUN 1926  
B. 15/11 Cort  
471  
17

BB/H/III.- 26

*Le Moniteur  
Journal de la République  
14.6.26*

Monsieur le Conseiller Fédéral,

Par note datée du 4 de ce mois, que je joins en traduction, le Général Antonio Oscar de Fragoso Carmona m'informe des changements survenus dans le Gouvernement de la République Portugaise et qui avaient abouti, à la date que porte cette communication, à la constitution du nouveau Ministère dont il m'indique la composition.

Cette composition a, depuis, été modifiée par un décret publié au journal officiel du 5 juin, par lequel M. Ezequiel de Campos, Ministre de l'Agriculture et, par intérim, du commerce et des Communications, a été déchargé de ces portefeuilles dont il n'avait pas pris possession et qui ont été attribués à M.M. Adolfo César de Pina et Felisberto Alves Pedrosa, à savoir, au premier le portefeuille du Commerce et des Communications, au second, celui de l'Agriculture.

J'ai provisoirement accusé réception de la communication du Général Carmona, en ajoutant que je la portais à la connaissance du Gouvernement Fédéral.

Mon collègue de Suède vient d'apprendre du

Au

Département Politique Fédéral,  
Division des Affaires Etrangères.

B e r n e .





Chargé d'Affaires de Norvège à Lisbonne que les Chefs de mission résidant dans la capitale sont tombés d'accord pour estimer que la révolution portugaise s'était faite dans le cadre de la Constitution et pour recommander, par conséquent, à leurs gouvernements respectifs, de reconnaître le nouveau régime.

Le fait est que, jusqu'ici, toutes les décisions prises ont été introduites par la formule " usant de la faculté que me ( ou, nous ) confère l'article ( tel ou tel ) de la Constitution ", et que, pour le moment, aucune opposition ne tente de se manifester dans les masses. Cesserait plutôt, d'après certaines rumeurs, entre certains membres du nouveau cabinet que se dessineraient des vellétés de désaccord, le Général Gomes da Costa représentant, paraît-il, une tendance monarchiste non partagée par d'autres membres du cabinet. Mais, pour le moment, je le répète, l'adhésion de la masse paraît suffisamment générale et franche pour qu'il n'y ait pas de raison de prévoir un nouveau changement dans un avenir très prochain .

Dans ces conditions, je vous serais obligé de vouloir bien examiner s'il ne conviendrait pas de me charger - comme le seront, sans doute, mes collègues de Lisbonne - de répondre à la communication du Gouvernement portugais dans des termes qui impliquent la reconnaissance du nouvel état de choses. Je me suis, en effet, dans mon accusé de réception, abstenu de toute formule ( telle, par exemple, que des vœux adressés au nouveau Gouvernement ) qui puisse être interprétée dans ce sens .

Veillez agréer, Monsieur le Conseiller Fédéral,



l'hommage de mon respect .

Le Ministre de Suisse .

*Mr. de Stoutz*

P.S.- Le journal officiel du 9 juin publie un décret prononçant la dissolution du Parlement et de toutes les commissions parlementaires de caractère permanent ou transitoire ainsi que l'extinction de tous les droits , prérogatives et fonctions inhérentes à la qualité de membre du Congrès .

Derechef :

*my*

✓ Annexe:  
1 traduction .